L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : rue de Chartres No 323. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 29 JANVIER 1896. Fondée le 1er septembre 1827

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 29 JANVIER 1896.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Un an	3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

Par Spear & Escoffier, propriété de choix rue Bourbon 163, et cottage sur l'avenue Esplanade.

LE LIVRE JAUNE.

On pourra discuter, sur documents officiels et complets, le rôle du gouvernement dans la direction des "affaires" de Madagascar.

Le *Livre jaune* qui contient ces documents a été distribué aux Chambres.

Quelques-unes de ces pièces diplomatiques sont déjà connues, mais il en est d'inédites, et qui intéresseront.

Les instructions données le 28 mars 1895 à M. Ranchot, par M. Hanotaux, montrent avec quelle netteté le ministre des affaires étrangères avait prévu les diverses éventualités possibles dans la campagne qui commençait.

La partie la plus importante de la tâche du commandant du corps expéditionnaire, disait le ministre, à la fin de ces instructions, sera terminée lorsqu'il aura conclu, soit avec le gouvernement actuel, soit avec celui qui serait institué à sa place, le traité dont le texte, arrêté par le gouvernement de la République, sera remis au général Duchesne. Il restera, toutefois, à ramener le calme et la sécurité et à prendre les premières mesures destinées à faciliter le fonctionnement du nouvel état de choses prévu par le traité.

On sait qu'une des questions les plus embarrassantes à Madagascar est celles de la corvée, ou pour parler plus exactement celle de l'esclavage. Voici en quels termes M. Hanotaux la traitait dans les instructions qu'il adressait, le 9 avril, à M. Ranchot :

Par sa répartition inégale et arbitraire, la corvée est devenue, en maintes circonstances, un fardeau insupportable pour les habitants. Ainsi pratiquée, elle a fini par mettre obstacle à tout travail régulier et rémunérateur et par empêcher un emploi normalement assuré de la main d'œuvre libre.

Nous ne saurions, toutefois, nous dissimuler les inconvénients qu'il y aurait à tenter de supprimer ou de modifier radicalement, dès le début de notre protectorat, une institution qui, malgré ses défectuosités, est si profondément entrée dans les mœurs et les habitudes du pays. Il suffira, pour le moment, d'en empêcher les abus, d'en ramener l'emploi au but d'utilité générale qui a été son principe, en d'en répartir équitablement la charge entre les contribuables. Sous certains aspects, elle est une sorte d'impôt dont nous ne pouvons recommander l'abolition avant que le gouvernement hova soit en mesure d'y suppléer d'une autre manière.

La question de l'esclavage, qui est, avec la corvée, une des bases de l'organisation sociale de Madagascar, s'impose encore plus impérieusement aux préoccupations du gouvernement....

M. Hanotaux a également prévu la constitution de la propriété foncière, qui, en droit, n'existait point à Madagascar, tout le sol appartenant à la Reine, et ne pouvant être cédé qu'à bail.

Les deux pièces suivantes expliqueront les polémiques assez vives qui précédèrent et suivirent, en France, la prise de Tananarive et la signature du traité.

Le 18 septembre, le gouvernement adressait au général Duchesne une dépêche ainsi conçue :

En présence de l'étendue des sacrifices que nous a imposés la résistance prolongée des Hovas, le gouvernement de la République a pensé qu'il n'y avait plus lieu d'user à l'égard de la Reine ou du gouvernement hova, quel qu'il soit, des ménagements que nous avions cru pouvoir garder en rédigeant le projet de traité qui vous a été remis lors de votre départ.

En conséquence, si, comme les dispositions annoncées par vous le font présumer, vous entrez à Tananarive d'ici à quelques semaines, ou même si vous obtenez, avant d'atteindre cette ville, la soumission complète du gouvernement hova, l'acte qui mettra fin aux hostilités devra être signé par la Reine ou par le chef, quel qu'il soit, du gouvernement hova et non plus par vous. Il n'aura donc plus un caractère bilatéral et comportera simplement la soumission des Hovas à notre protectorat. Le projet de traité qui vous a été remis devra donc être modifié ainsi qu'il suit : supprimer le préambule; article 1, article 2, article 3, sans modification ; dans l'article 4, supprimer le second alinéa ; article 5, sans modification ; supprimer l'article 6, sauf le paragraphe deuxième ; supprimer l'article 7.

Je vous prie de vouloir bien m'accuser réception du présent télégramme, aussitôt qu'il vous sera parvenu.

Il était trop tard pour changer quoi que ce fût aux premières dispositions.

Le général Duchesne répondait, en effet, le 7 octobre, au gouvernement par la dépêche suivante :

Je viens de recevoir le télégramme que vous m'avez adressé le 18 septembre.

Il me semble impossible de revenir sur le traité *signé et ratifié le 1er de ce mois.*

De son côté, M. Ranchot envoyait un télégramme plus explicite dans lequel il disait :

Le général Duchesne juge impossible de revenir sur le fait accompli. Je partage cet avis. Le gouvernement malgache ne comprendrait pas un contrat unilatéral. Jusqu'ici nous avons franchi la première phase d'une situation très délicate sans trop de difficultés. L'agitation se calme; mais elle renaîtrait, si le traité était remis en question. Avec la convention signée le 1er octobre, nous pouvons, sous le couvert du gouvernement malgache, agir comme nous l'entendrons. Le contrat unilatéral, permettant de négliger le gouvernement malache, nous conduirait fatalement à l'administration directe et nous sommes en mesure ici d'apprécier, dès maintenant, par la désorganisation produite dans le pays où la colonne a passé, quelle charge écrasante assumerait la France. Ce serait la continuation de l'expédition pendant plusieurs années.

Le *Livre jaune* contient encore diverses notes de M. Ranchot relatives à l'état politique de Madagascar, ainsi que les premiers décrets organisant les résidences et les services judiciaires.

LE COURONNEMENT DU TSAR.

Les journaux anglais annoncent officiellement que le prince de Galles se rendra, au mois de mai, aux fêtes du couronnement du tsar, auxquelles l'empereur allemand se fera représenter par le prince et la princesse Henri de Prusse ; le roi d'Italie, de son côté, se fera représenter par le duc et la duchesse d'Aoste ; l'empereur d'Autriche, par l'archiduc et l'archiduchesse Charles-Louis, et le roi de Grèce, par le duc et la duchesse de Sparte. On remarquera que les invitations comportent partout des couples princiers, pour la plus grande satisfaction des couturiers, qui vont faire là une brillante campagne. Le roi et la reine de Danemark doivent faire tous leurs efforts pour assister à la cérémonie, et se feront remplacer par le prince royal et sa femme, dans le cas où leur santé ne leur permettrait pas ce déplacement. La liste des autres princes ou princesses qui composeront le parterre est vertigineuse et monotone.

L'EXPOSITION DE 1900.

A la commission de la Chambre. —Emplacement restreint à la rive gauche.

La commission de la Chambre, qui avait suspendu ses travaux pendant l'intersession, s'est de nouveau réunie.

Après une nouvelle discussion sur la question de l'emplacement, elle a repoussé le plan proposé par le gouvernement et décidé que l'Exposition devrait être tout entière sur la rive gauche de la Seine, exception faite du Trocadéro, comme en 1889. C'est par trois votes successifs et, chaque fois, par 7 voix contre 4, qu'elle a décidé : 1. de ne pas toucher aux Champs-Elysées ; 2. de maintenir le palais de l'Industrie ; 3. de ne faire aucune emprise sur le Cours-la-Reine.

Plusieurs membres avaient proposé que le rapport indiquât que—si l'emplacement de 1889 devait être augmenté en raison de la place désormais occupée sur l'esplanade des Invalides par la gare des Moulineaux — l'administration pourrait utiliser l'emplacement de la manufacture des tabacs, du dépôt des marbres et des magasins militaires situés dans le voisinage.

Mais, sur les observations de M. Alphonse Humbert, la commission a décidé de ne donner aucune indication de ce genre, afin de ne pas soulever la question de la démolition de la manufacture des tabacs.

La commission a dû définir la combinaison financière destinée à procurer le supplément de 60 millions à ajouter aux subventions de l'Etat et de la Ville de Paris pour couvrir la dépense de 100 millions prévue.

LE PENDU DE SAINT-GERMAIN.

Si le pauvre Mac-Nab n'était pas mort, il aurait pu introduire une variante amusante dans la chanson du pendu et même y ajouter quelques couplets.

Il y a quelques dimanches, peu de temps avant que M. Félix Faure et ses invités pénétrassent dans la forêt de Saint-Germain, un garde venait prévenir M. Marty, commissaire de police, qu'un pendu se balançait à une branche, sur la route même où devait passer tout à l'heure la chasse présidentielle.

Le commissaire se précipita, toujours comme dans la chanson, coupa la corde, puis prit connaissance du billet laissé au pied de l'arbre par le désespéré : "Je me nomme Chevalier, je suis âgé de soixante-et-un ans, et comme je suis malade et vieux, je me suicide."

A ce moment, l'on entendit les aboiements des chiens ; le cortège présidentiel n'était plus qu'à quelques mètres....

Que faire de ce cadavre dont la vue pouvait gâter la partie de plaisir de M Félix Faure ?

Le commissaire et les gardes portèrent le pauvre vieux *succulabé* derrière un buisson où ils le dissimulèrent sous des mousses et des branchages—et le président de la République passa avec sa suite sans voir le pendu.

LES CHANTAGES

—CONTRE—

M. MAX LEBAUDY.

Arrestation de M. Carle des Perrières.

L'accalmie qui s'était produite depuis quelques jours a pris fin et l'instruction est rentrée dans l'ère des perquisitions et des arrestations.

M. Clément a perquisitionné au domicile de M. le comte de Poissonnier des Perrières, homme de lettres, demeurant 11, rue Nouvelle, et à quatre heures et demie, le mandat de comparution délivré contre ce dernier par M. Meyer était converti en mandat de dépôt.

Cette arrestation n'est pas due, comme les précédentes, aux "révélations" de M. de Cesti, mais bien à la découverte de lettres compromettantes trouvées par l'instruction dans les papiers de M. Max Lebaudy, notamment, dit-on, deux lettres ayant trait à la publication d'une brochure.

L'examen de ces papiers auquel procédait le juge, pouvait seul amener une nouvelle "surprise."

Perquisition rue Nouvelle.

M. Meyer avait remis à M. Clément, en quittant son bureau, un mandat de perquisition et un mandat de comparution.

A sept heures un matin ce magistrat se présentait rue Nouvelle, 11, accompagné de son secrétaire et de deux agents de la Sûreté.

—M. Poissonnier des Perrières ? demanda-t-il en sonnant au rez-de-chaussée.

—Monsieur ne reçoit pas, lui fut-il répondu. Il est rentré fort tard et n'est pas encore éveillé.

M. Clément donna l'ordre de réveiller M. Carle des Perrières, qui, au bout de quelques minutes, venait lui-même s'enquérir.

—Je ne puis comprendre ce qui me vaut l'honneur de votre désagréable visite, dit-il au magistrat ; j'ai beau chercher, je ne trouve rien pour la justifier.

—J'ai le regret de vous prévenir, répondit alors M. Clément, que je suis porteur d'un mandat de perquisition vous concernant. Veuillez me remettre vos clefs.

—Ce n'est pas possible ! dit M. des Perrières.

M. Clément exhiba le mandat.

—C'est bien, répliqua M. des Perrières, et il tendit ses clefs.

M. Clément se mit alors à fouiller dans les meubles,

Une fois la besogne terminée et un grand nombre de papiers saisis et enfermés dans un panier d'osier, qu'il fit transporter dans une voiture après les avoir placés sous scellés, M. Clément exhiba à M. des Perrières un mandat de comparution dont il était également porteur.

—C'est bien, dit M. des Perrières, je me rendrai cet après-midi au cabinet du juge.

—Non pas, répondit M. Clément, je suis chargé, si cela ne vous contrarie pas, de vous conduire moi-même au cabinet de M. Meyer.

L'étonnement de M. des Perrières se manifesta d'une façon plus nerveuse, mais il finit cependant de s'habiller assez vite et, à neuf heures et demie, il prenait place avec M. Clément et ses agents dans un fiacre à galerie.

A dix heures, il arrivait 36, quai des Orfèvres.

A ce moment, il trahit une certaine impatience et dit au commissaire :

—Enfin, monsieur le commissaire, je voudrais bien savoir quand vous me présenterez à M. Meyer. Je commence à trouver le temps très long.

Mais le juge d'instruction ne pouvait pas le recevoir en ce moment, et on servit à déjeuner à M. des Perrières dans le cabinet de M. Clément.

L'arrestation.

M. des Perrières n'avait pas cessé d'exhaler sa mauvaise humeur : ce ne fut que dans l'après-midi que M. Meyer l'interrogea.

L'interrogatoire de M. des Perrières a duré deux heures. A quatre heures vingt, le mandat de comparution était transformé en mandat de dépôt et M. des Perrières était écroué à cinq heures, sous l'inculpation "de tentative d'extorsion de fonds."

Nous ne pensons pas qu'il y ait corrélation entre l'accusation qui pèse sur M. des Perrières et les chefs d'accusation qui visent les autres inculpés. On se trouve en présence d'un cas isolé qui ne se rattache à aucun des autres cas connus, si ce n'est que parce que M. Lebaudy en a été victime.

Les uns prétendent qu'il s'agit d'une série d'articles parus dans un journal du soir et d'une somme de dix mille francs versée par M. Lebaudy à M. Carle des Perrières, à la veille de la publication d'une chronique parue récemment dans le *Gil Blas*. Les autres, et ce sont, croit-on, les mieux informés, affirment qu'il s'agissait d'opérations sportives et de la publication d'une brochure.

M. Carle des Perrières.

Le nouvel inculpé, M. Carle Poissonnier des Perrières, est né à Valence [Drôme] en 1845. Son père est mort il y a quelques années, mais sa mère vit encore et habite Vanves.

M. des Perrières, qui servait en Afrique dans un régiment de cavalerie, quitta l'armée pour le journalisme et débuta, il y a vingt-huit ans, dans des petits journaux hebdomadaires de combat.

Grand, mince, les cheveux en brosse, d'allure décidée, il était très friand de la lame, et cherchait alors de fréquentes discussions qui se terminaient toujours sur le terrain.

Il collabora longtemps au *Nain jaune*, avec Aurélien Scholl ; à la *Vie parisienne*, sous le pseudonyme de Karl.

Puis il entrait au *Figaro*, où il publiait une série d'articles sensationnels sur le jeu et les joueurs.

En 1873, il publiait un volume, *Un Parisien au Caire*. Nouveaux volumes : En 1874, *Figures de cire*, qui provoquaient deux ou trois rencontres ; en 1875, *Rien ne va plus* et les *Décorés* ; en 1878, *Jean Politis, histoire bandit grec*..

Puis paraissent successivement : *Paris joyeux*, les *Mémoires d'un sceptique*, les *Amours d'un bandit*, *Paris qui joue* et *Paris qui triche*.

Pendant deux ou trois ans, il donnait des chroniques assez assidues au *Gaulois* et au *Gil Blas* ; mais bientôt les questions de jeu, la Bourse, les courses, les cercles et la vie extérieure avaient plus de prise sur lui que la littérature et le journalisme.

Sa collaboration au *Gaulois* devint tout à fait intermittente, et en 1894 il ne publiait dans cette maison que trois chroniques.

Sa dernière chronique au *Gaulois* date du mois de février 1895.

Depuis lors, quoiqu'il continuât de donner deux chroniques par mois au *Gil Blas*, il s'occupait surtout de jeu et de courses.

On le rencontrait chaque soir dans tous les endroit où l'on s'amuse, correctement vêtu de l'habit noir traditionnel, frayant avec les personnalités les plus connues du monde des cercles et du sport.

M. Carle des Perrières n'avait pas de littérature aux sens élevé du mot, mais il possédait beaucoup de verve et traitait avec beaucoup de bonheur les questions qui se rattachaient au genre de vie qu'il se plaisait à mener, et ses chroniques au *Gaulois*, il y a quelques années, n'avaient pas passé inaperçues.

C'était un assez beau causeur, très anecdotier, qu'on aimait volontiers à écouter. C'était aussi un chasseur émérite.

Ses relations d'amitié étaient très sûres.

Au moment de la guerre d'Orient, il s'était engagé dans l'armée serbe où sa belle conduite avait été remarquée.

Très brave, il avait au pistolet une force exceptionnelle, et un jour, il paria de briser successivement chez Gastyne-Renette cent assiettes au commandement. Il gagna son pari.

Très généreux, un jour, à Nice, dans un duel au pistolet, à cinq pas, avec un officier étranger, il essuya le feu de son adversaire qui le manqua ; après quoi, il tira en l'air.

Il s'est battu à l'épée avec M. Catulle Mendès à la suite d'une polémique de presse et a été blessé. Blessé légèrement dans un duel avec M. de Plancy, il fut assez grièvement atteint, et eut le poumon perforé dans un duel plus récent avec M. Raymond, au lendemain du meurtre de Mme Lassimonne, l'héroine du drame de la rue du Rocher. Rapprochement curieux : un de ses témoins fut alors M. Georges de Labruyère.

Il s'occupait beaucoup de courses depuis quelques années et possédait des intérêts sur un cheval, Fable, qui gagna de nombreuses courses d'obstacles et fut acheté par M. Ouizille-Gallice. Casaque rayée blanc et violet, toque noire, telles étaient ses couleurs.)

MODES PARISIENNES.

COSTUMES D'HIVER.

Le costume de rue, à droite, en poil de chèvre velu, est garni de drap blanc soutaché et de fourrure.

La toilette de gauche est en cheviot touffu gris, avec garnitures en velours noir. Le plastron est en drap blanc, et la cravate en ruban noir.

Le témoignage de Mme Séverine.

Mme Séverine, accompagnée de M. Maëa, son secrétaire, et de Me Clunet, défenseur de M. de Labruyère, s'est rendue chez le juge d'instruction.

Sa déposition, très longue, a été publiée dans l'*Echo de Paris* sous le titre de : *Mon Témoignage*. Elle développe tout ce que Mme Séverine a déclaré dans les trois interviews qu'on lui a demandées, les divers incidents qui motivèrent les diverses prises d'armes :

1° La corrida de Maisons-Laffitte ; 2° les manœuvres de Fontainebleau ; 3° les incidents de Deauville ; 4° enfin ce qu'elle appelle le "coup de la réforme", et enfin "l'intrigue Chiarisolo."

Elle raconte comment elle démasqua les agissements de M. de Cesti et éventa le piège, "demandandant l'enquête".

Voici sa conclusion :

La machination apparaît évidente en son double jeu et tout à fait dans la tradition Werthéimer, dit Werther, dit Cesti. S'armer contre moi, s'il avait pu me tenir, me faire taire—et se faire payer mon silence par M. Lebaudy.

Je ne me suis pas tue, parce que je n'avais pas à me taire ; parce que rien de mauvais ne se pouvait commettre sur une promesse impossible à me faire tenir, *et que rien ne s'est commis.*

Je n'ai dit que des vérités, tout le prouve aujourd'hui ; j'ai agi pour l'équité, en toute indépendance d'âme ; j'ai marché, dès le premier jour, contre ces mêmes coquins que l'on poursuit aujourd'hui ; j'ai foi dans la bonté de Dieu, confiance dans ce juge que j'ai vu aujourd'hui, espoir en la profonde justice des foules.

Un peu d'adversité est vite passée pour les forts ; qui est innocent sera vite innocenté—je suis mon chemin !

SÉVERINE.

Chez M. Pierre de Lano.

On a demandé à M. Pierre de Lano ce qu'il pensait de la déclaration de Mme Vilna Parlaghi publiée dans le *Gaulois*.

Voici le résumé de la conversation qu'on a eue avec lui :

—J'estime, nous dit-il, que cette déclaration vient corroborer les accusations que j'ai portées contre M. Jacques Saint-Cère.

—Cependant Mme Parlaghi vous contredit sur un point essentiel, lui a-t-on dit. Elle n'aurait, affirme-t-elle, jamais reçu de lettre de M. Saint-Cère.

—Il est possible que ma mémoire m'ait trahi sur certains points de détail ; il serait bien extraordinaire cependant, étant données les relations de M. Rosenthal et de Mme Parlaghi, qu'il n'y avait pas eu d'échange de lettres, ne serait-ce que pour des invitations à dîner.

—L'ami qui vous aurait donné les renseignements publiés par vous est-il bien M. Lacaze dont parle Mme Parlaghi ?

—C'est bien, en effet, de M. Félix Lacaze que je tiens ces renseignements.

"Il les a eus lui-même à Berlin, au printemps dernier, et il était entendu que, lors de son prochain voyage dans la capitale de la Prusse, il tâcherait de photographier les lettres de M. Saint-Cère qui sont en la possession soit de M. Lindau, soit de Mme Parlaghi.

"J'ai reçu, une lettre de M. Félix Lacaze et je lui ai aussitôt télégraphié de venir à Paris le plus tôt possible.

"Si j'ai mauvaise mémoire, M. Félix Lacaze en a une excellente, et il pourra dire le contenu des lettres qu'il a vues.

—La déclaration de Mme Parlaghi ne peut pourtant pas être considérée comme une preuve de la culpabilité de M. Jacques Saint-Cère.

—C'est tout au moins une preuve morale et une affirmation de l'existence de relations entre les deux personnes. La déposition que fera M. Félix Lacaze sera, du reste, concluante.

DEPECHES Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

Le Départ du Général Weyler.

Presse Associée.

New York, 28 janvier—Dépêche de la Havane au *Herald*. Il est annoncé, non officiellement toutefois, que le départ du général Weyler pour Cuba est retardé pendant une période indéfinie. Il est parti hier de Barcelone pour Cadix et quarante mille personnes ont assisté à son embarquement.

On pensait le voir se rembarquer dans cette dernière ville aujourd'hui ou mercredi et aller directement à la Havane.

Les républicains espagnols ont tenu d'importantes réunions dans toutes les parties du pays pour discuter la question Cubaine et la dissolution des Cortez proposée par le cabinet.

Ligue des Femmes vénézuéliennes.

Presse Associée.

New York, 28 janvier—Beaucoup de femmes se sont organisées pour la protection des intérêts vénézuéliens contre les agressions européennes, dit une dépêche de Caracas au *Herald*. Elles annoncent leur résolution de boycotter toutes les marchandises anglaises.

Les agents du chemin de fer construit par les capitalistes allemands disent que leur gouvernement n'a fait aucune demande soudaine dans leur intérêt. Ils ajoutent que la question est pendante depuis plusieurs mois et que des conférences ont eu lieu tous les jours avec les fonctionnaires du gouvernement vénézuélien.

Les agents ont consenti à ces démarches dans l'espoir d'un prompt règlement.

Le Navire de Guerre Colombien.

Presse Associée.

New York, 28 janvier—Une dépêche de Panama au *Herald* dit, que le général José Maria Sarria est parti pour New York en compagnie d'Augustin Arango jeune. Il va, dit-on, conduire dans les eaux de l'Isthme le navire de guerre construit aux Etats-Unis pour le compte du gouvernement colombien.

L'intention du gouvernement est d'employer le navire comme croiseur sur les côtes de l'Atlantique.

Le général Manuel Casabianca, arrivé de Bogota à Baranquilla avec six cents hommes pendant le dernier soulèvement, était en visite aujourd'hui à Panama.

Le général Casabianca vient d'être nommé gouverneur du département de Tolima.

Divorce.

Presse Associée.

Londres, 28 janvier.—Le divorce obtenu par Mme Pearl Craigie, l'écrivain plus connu sous le nom de John Oliver Hobbes, le 4 juillet dernier, a été déclaré absolu aujourd'hui.

Mme Craigie a prouvé la cruauté et l'infidélité de son mari, un employé de la Banque d'Angleterre qu'elle a épousé en 1887. Elle était Mlle Pearl Richards avant son mariage, et est la fille de John Morgan Richards, de New-York, résidant maintenant à Londres.

Nouveaux fusils à l'armée turque.

Presse Associée.

Constantinople, 28 janvier—Le gouvernement turc a pris dans le fonds officiel des pensions une somme de $600,000 pour des dépenses urgentes. Des fusils Mauser vont être distribués aux troupes aussi rapidement que possible. On croit que cette mesure est prise dans la crainte d'une insurrection imminente en Macédoine.

Mort du Compositeur Barnby.

Presse Associée.

Londres, 28 janvier—Sir Joseph Barnby, le compositeur bien connu, directeur de l'Ecole de Musique de Guild Hall, est mort aujourd'hui.

Il souffrait depuis longtemps de douleurs internes et a été très affecté de la mort de son ami lord Leighton.

Sir Joseph a déjeuné comme d'habitude, mais il a été pris aussitôt d'une hémorraghie du cerveau et a souffert atrocement jusqu'au moment où il a perdu connaissance.

Sir Joseph Barnby était né en 1838 et avait succédé à Gounod comme chef d'orchestre de la Royal Albert Hall Society. Il fut nommé chevalier en 1892.

Il conduisit le premier service de la Passion célébré en Angleterre, à l'abbaye de Westminster, en 1871.

Ses compositions comprennent l'oratorio "Rebecca," des centaines de "services," des antiennes, des hymnes, des chants, etc.

Eloge de M. Runyon.

Presse Associée.

Berlin, 28 janvier—Le *Reichsanzeiger* fait cette après-midi un grand éloge de M. Runyon. Entre autres choses le journal dit : Le gouvernement impérial regrette sincèrement la mort de cet homme d'état éminent dont les efforts ont tendu, avec succès, à cultiver et à augmenter les bonnes relations entre l'Allemagne et les Etats-Unis, et qui a su comment gagner le respect et la vénération de tous ceux qui ont été en relations avec lui, officiellement ou non officiellement.

LA GUERRE CUBAINE.

Gomez Marche au Secours de Maceo.

DESTRUCTION DE FERMES.

Bataille près des Monts Trujuillo et Camito.

Presse Associée.

La Havane, 28 janvier—Le général Maximo Gomez a traversé le village de Salud, au sud-ouest de Bejucal, marchant à l'ouest—apparemment au secours du général Antonio Maceo, qu'on dit serré de près par les troupes espagnoles dans la province de Pinar del Rio.

Les insurgés ont brûlé quelques splendides fermes à Yagarmas, près de Hernidad, dans la province de Santa-Clara, et les champs de cannes des environs de San Luis.

Le vapeur Satrustegui est arrivé à Manzanillo, dans la province de Santiago de Cuba, ayant à bord le lieutenant-colonel Salvador Ordonnez, inventeur du canon qui porte son nom.

Un lieutenant avec un petit détachement de volontaires a attaqué la bande de rebelles commandée par Barnado Cabrera sur la plantation de San Joaquin, dans la province de Matanzas. Cabrera a été tué.

Sandoval a eu une escarmouche avec les insurgés à Cobre, dans la province de Santiago de Cuba.

Les cubains ont laissé quatre tués sur le champ de bataille et ont emporté leurs blessés. Les espagnols ont eu deux officiers et cinq soldats blessés. Pedro Diaz, le chef cubain, est blessé.

On annonce que des forces insurgées comprenant mille hommes de cavalerie et six cents fantassins ont traversé le village de Salud dans la direction de l'ouest.

Les troupes espagnoles commandées par les colonels Linarez et Aldecoa sont parties hier matin à la poursuite des forces de Gomez, et sont arrivées aux monts Trujuillo et Camito au moment où une bataille était engagée entre les rebelles et la colonne espagnole partie auparavant de Guanajay.

Aldecoa a attaqué le flanc droit des rebelles en s'avançant vers la plantation de Santa Lucia. Les Cubains y attendaient les espagnols avec confiance. Ils occupaient une forte position et avaient de plus, des champs de cannes devant eux, pendant qu'ils étaient protégés en arrière par des hauteurs qui bordent la route de Banes.

La colonne espagnole s'est avancée en bataille, protégée par son artillerie.

Les rebelles se sont vaillamment défendus, mais les carons et les fusils Mauser les ont forcés à battre en retraite.

Les troupes les ont poursuivis jusqu'à la nuit. Les pertes des insurgés ont été grandes, et les Espagnols se sont emparés d'une grande quantité d'armes et de munitions. Les marais d'Arrayos ont protégé la retraite des Cubains. Les pertes des Espagnols sont insignifiantes.

Proposition d'un tribunal d'arbitrage entre toutes les nations de langue anglaise.

Presse Associée.

Londres, 28 janvier—Le texte d'une déclaration pressant l'établissement d'un tribunal d'arbitrage entre toutes les nations de langue anglaise est publié à Londres.

Elle demande au gouvernement de donner une sanction effective aux résolutions adoptées par le Congrès de 1892 et par la Chambre des Communes en 1893.

La déclaration est signée de M. Farrar, évêque de Durham et chapelain de Westminster ; du révérend Hugh Price Hughes, éditeur du *Methodist Times* et vice-président de l'Alliance du Royaume-Uni ; du Rév. Thos Bowman Stephenson, président de la Conférence Wesleyan-Methodist ; du révérend John Clifford, ancien président de l'Union Baptiste de Grande-Bretagne et d'Irlande ; du révérend Brown, ancien président de la Congrégationalist Union ; du révérend Mathews, secrétaire de l'Alliance presbytérienne ; du révérend Oswald Dykes Newman, président de la Commission des Amis de la Paix ; du rabbin Adler ; de lady Henry Somerset, présidente de l'Association de Tempérance des femmes anglaises ; de Mme Richards, présidente de l'Association de Paix des Femmes ; du docteur Darby, secrétaire de la Société de la Paix ; de William Randall Cremer, membre du Parlement, secrétaire de la Ligne Internationale d'Arbitrage et rédacteur de l'*Arbitrater*, et de William T. Stead.

Cette déclaration va être maintenant envoyée dans toutes les parties de l'Angleterre et des Etats Unis pour obtenir des signatures.

Service Funèbre.

Presse Associée.

Berlin, 28 janvier—Un service funèbre a été célébré à la résidence du défunt ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne, M. Théodore Runyon, à trois heures cette après-midi. Les membres de la famille et de l'ambassade étaient seuls présents.

Les funérailles officielles auront lieu jeudi à Castle Mondijon. On procède aux préparatifs.

L'ambassadeur de France, M. J. Herbette, agira en qualité de doyen du corps diplomatique. Le ministère des affaires étrangères sera largement représenté.

Fin des troubles du Nicaragua.

Presse Associée.

Managua, Nicaragua, 28 janvier, par voie de Galveston, Texas.—Le gouvernement du Nicaragua a rétabli l'état normal dans le pays, et la crise politique qui a constitué un élément de troubles depuis quelque temps, est maintenant déclarée un incident du passé.

Entente Européenne.

Presse Associée.

Londres, 28 janvier—Une dépêche spéciale de St-Pétersbourg reçue aujourd'hui à Londres dit que des négociations tendent indubitablement à une entente entre la Russie, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne pour le règlement définitif de la question arménienne.

Cette entente comprendrait l'occupation et l'administration de l'Anatolie par la Russie, et l'achat de Chypre par l'Angleterre.

Elonora Duse aux Etats-Unis.

Presse Associée.

Liverpool, 28 janvier.—Parmi les passagers du transatlantique Majestic, de la ligne White Star, qui part demain de Liverpool pour New York se trouve Signora Elonora Duse, la grande tragédienne italienne.

NOUVELLES AMERICAINES.

Mort du Général Porter.

Presse Associée.

New York, 28 janvier—Le général Joseph H. Porter est mort hier soir à l'hôtel Grand Union, à New York, où il demeurait depuis longtemps.

La cause directe de sa mort est des complications causées par une balle reçue dans un poumon pendant la guerre.

Les restes du général seront inhumés à Pokeepsie.

Le Paradis des Pugilistes.

Presse Associée.

El Paso, Texas, 28 janvier.—L'Union des Ministres protestants a reçu du gouverneur du Nouveau Mexique, M. Thornton, une lettre établissant qu'il est impuissant à empêcher les batailles de boxe sur son territoire. Il n'y a aucune loi déclarant toute bataille une pénalité, et pas d'argent pour mobiliser les milices.

Le naufrage du J. W. Hawkins.

Presse Associée.

Vineyard Haven, Massachusetts, 28 janvier—Vingt-cinq hommes du vapeur J. W. Hawkins, qu'on supposait en route pour Cuba avec des flibustiers et des armes, ont été débarqués à Vineyard Haven par le schooner State.

Le Hawkins a fait naufrage dans la nuit de dimanche au large de Long Island.

Un nègre ivre vide deux révolvers dans un train.

Un groupe de citoyens fait prompte justice de l'assassin.

Presse Associée.

Bluefield, Virginie de l'Ouest, 28 janvier—Alex Jones, un nègre bandit, est entré la nuit dernière dans un train de voyageurs à Keystone. Il était ivre et s'est montré tapageur et querelleur.

Après avoir exigé le prix du voyage, le conducteur McCullough a donné à Jones le conseil de rester tranquille. Le nègre est devenu furieux, et quand on a tenté de le faire descendre, il a saisi deux révolvers qu'il portait dans une ceinture et a tiré à tort et à travers dans le wagon bondé de voyageurs.

Les deux révolvers vidés, le bandit a essayé de les recharger, mais il a été vite réduit à l'impuissance.

La fumée dissipée, on a découvert que W. H. Strother, directeur du Bureau de poste d'Elkhorn avait reçu une balle dans le ventre ; la mort avait été presque instantanée.

Le conducteur McCullough était blessé au côté, mais légèrement. Peter Rice, un mineur de couleur, avait reçu une balle dans le côté droit de la poitrine ; il ne pourra probablement pas survivre.

Jones fut enfermé dans la prison d'Elkhorn en attendant l'arrivée du train qui devait le conduire à Huntington.

Le train arriva à deux heures du matin et le prisonnier fut installé sans encombre. Mais pendant ce temps, des citoyens s'étaient organisés à Welch, une petite station située à 15 milles à l'ouest de Keystone, et s'étaient rendus à la gare de Hemp Hill, à un mille de distance.

Un signal de danger fit arrêter le train et les citoyens, au nombre d'une centaine armés de Winchesters, forcèrent les agents à livrer le prisonnier. Jones entraîné à une courte distance, fut bientôt pendu à une branche d'arbre.

Son corps fut immédiatement criblé de balles et les acteurs du drame placèrent sur le cadavre la note suivante : Ceci a été fait pour servir d'exemple et d'avertissement aux nègres ; avis à qui de droit !

Quelques uns des plus connus et des plus influents citoyens de cette partie du pays se trouvaient dans le groupe.

Jones, dit-on, avait déjà tué quatre hommes avant son dernier méfait.

Les amis de l'assassin ont tenté de le délivrer, mais inutilement.

W. H. Strother était un des hommes le plus connu de la contrée et avait de nombreux amis.

Il venait de succéder au poste de directeur des postes d'Elkhorn à Paul Fletcher, tué il y a peu de temps.

Au Sénat des Etats-Unis.

Presse Associée.

Washington, 28 janvier—Les affaires étrangères et les finances ont occupé l'attention des sénateurs aujourd'hui.

M. Thurston, du Nebraska, a fortement demandé une application rigoureuse de la doctrine de Monroe, et il a été chaleureusement applaudi plusieurs fois pour ses paroles patriotiques.

Le sénateur Turpie, de l'Indiana, a parlé des atrocités commises en Turquie dans un discours bref et énergique. Il a déclaré que la résolution récemment votée par le Congrès devrait être suivie d'un coup qui irait frapper le Sultan jusque dans son sérail, qui rejèterait en arrière le mahométisme et avancerait la chrétienté.

M. Voorhees, de l'Indiana, qui a rempli les fonctions de président de la commission des finances jusqu'en ces temps derniers, a parlé de monétiser de nouveau l'argent, et a sévèrement attaqué ceux qui sont responsables de l'élimination de l'argent comme métal servant de base à la frappe des monnaies.

M. Gray, du Delaware, a montré les avantages de l'étalon d'or. Son discours est remarquable par son exposé des fluctuations de prix qui sont le résultat d'inventions et de causes naturelles, et non de la démonétisation de l'argent.

M. Clark, du Wyoming, a parlé en faveur de la frappe libre de l'argent.

M. Jones, de l'Arkansas, a tenté un nouvel effort pour obtenir du Sénat de fixer à la date de jeudi le vote sur son projet de loi sur les emprunts.

M. Hill a présenté des objections. Mais M. Jones a prévenu les sénateurs de se préparer à un essai de patience jeudi prochain, car il leur demandera de siéger jusqu'au moment où il aura procédé au vote.

La résolution d'enquête sur l'arrestation d'Engène V. Debs a été discutée sans résultat pendant la séance. La décision a été renvoyée à demain.